Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Mutation
Date de publication: SHAB 24.04.2023
Numéro de publication: HR02-1005730968

Entité de publication
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation REDMOON ADVISORS (SWISS) Sàrl, Genève

REDMOON ADVISORS (SWISS) Sàrl
Cours de Rive 11
1204 Genève

REDMOON ADVISORS (SWISS) Sàrl, à Genève, CHE-216.029.424 (FOSC du 09.06.2022, p. 0/1005491997). Nouveau but: en Suisse et à l'étranger, de fournir toutes prestations de conseils et services dans les domaines du family office (planification du patrimoine familial et planification successorale), de la consolidation financière, de l'ingénierie patrimoniale et successorale, de la gestion de biens, hormis la gestion financière, en faveur de la clientèle privée et commerciale à l'exclusion de toute activité professionnelle au titre des lois fédérales concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA), sur les services financiers (LSFin) et sur les établissements financiers (LEFin) et d'offrir tous services globaux d'ordre juridique, fiscal, logistique, administratif, économique, opérationnel, fiduciaire ou autres. La société peut réaliser toutes transactions commerciales et financières, prise de participations à toutes entreprises et sociétés commerciales et financières, tant en Suisse qu'à l'étranger. La société peut faire, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières (à l'exception des opérations prohibées par la LFAIE), se rapportant directement ou indirectement à son but principal. Elle peut également constituer des succursales et/ou des filiales en Suisse et à l'étranger. La société pourra également accorder des prêts à ses associés et/ou se solidariser, cautionner ou se porter-fort des prêts consentis par des tiers à ses associés. Nouvel organe de publication : Communication aux associés: par écrit (courrier, fax, email ou tout autre moyen de communication électronique). Nouveaux statuts du 06.04.2023.

Registre journalier no 7648 du 19.04.2023

Précédente publication dans la FOSC: no 110, Date: 09.06.2022

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Genève